

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (23) :

BEAL Michel, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, SORCE Rose-Marie, EMONET Elisabeth, PASTOR Gérard, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, DEHOORNE Michaël, CHAUMARD Laurent, LAMY-QUIQUE Karine, DE LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :

André SAINT-MARCEL a donné pouvoir à Laurent CHAUMARD
Hervé BANCOD a donné pouvoir à Jean-Luc VAUTHIER
CABY François a donné pouvoir à Frédéric GONDA
COURTOIS Catherine a donné pouvoir à Chantal CHARVIN
SCOTTON Aude a donné pouvoir à Sylvia BUREL

ABSENT EXCUSE (1) : LEGER Flavien

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/09/2023

Date d'affichage : 10/09/2023

Véronique CANET a été élue secrétaire de séance.

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 21/09/23
Et publication le : 22/09/23
Le Maire,



Budget principal 2023 – Décision modificative n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023.46 du 27 mars 2023 approuvant l'adoption du budget primitif 2023 du budget principal de la Commune ;

Considérant le réajustement nécessaire sur les lignes budgétaires suivantes :

Fonctionnement Dépenses		
011	Charges à caractère général	43 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	28 500,00 €
66	Charges financières	- 60 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	25 452,00 €
TOTAL		66 952,00 €
Fonctionnement Recettes		
73	Impôts et taxes	20 482,04 €
74	Dotations, subventions et participations	82 482,46 €
75	Autres produits de gestion courante	12 500,00 €
76	Produits financiers	- 73 964,50 €
77	Produits exceptionnels	25 452,00 €
TOTAL		66 952,00 €

Investissement Dépenses		
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	281 406,00 €
23	Immobilisations en cours	1 220 838,93 €
27	Autres immobilisations financières	- 2 555 000,00 €
TOTAL		- 1 037 755,07 €

Investissement Recettes		
13	Subventions d'investissement reçues	36 209,43 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- 1 000 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	- 73 964,50 €
TOTAL		- 1 037 755,07 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 18 septembre 2023

Le Secrétaire de séance,
Véronique CANET



Le Maire,
Michel BEAL



La délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Saint-Jorioz dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.